

Règlement d'ordre intérieur

Pour le confort et le bien-être de tous,
nous vous demandons de respecter le règlement ci-dessous

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

AYANTS-DROITS

Les accès à la résidence, soit : au parking, aux parties communes, au parc, à l'espace SPA & Piscine, et à tout autre service, sont strictement réservés aux clients ou propriétaires **séjournant** dans la résidence. Attention : les services proposés par la réception comme la commande de boulangerie, l'accès à la buanderie, le prêt de jeux ou de matériels divers et autres, sont strictement réservés aux clients de Cogestour.

LE PARKING

Un parking couvert (situé à 100 mètres) et privé est mis à votre disposition. Une place est prévue par appartement et l'emplacement est libre. Hauteur max : 2m20. Les places supplémentaires doivent être réservées avant l'arrivée (payants).

Les emplacements devant la résidence sont exclusivement prévus en "arrêt minute" afin de charger et décharger vos bagages. Ils sont ensuite réservés aux personnes à mobilité réduite, aux livraisons et aux urgences. Le stationnement y est donc limité à **15 minutes maximum**.

PROPRETÉ DES PARTIES COMMUNES

Veuillez respecter la propreté de toutes les parties communes (couloirs, entrées, casiers à ski, parking, extérieur...).

- Interdiction de marcher avec les chaussures ou matériel de ski dans les couloirs / réception / appartements. Des locaux à skis sont mis à votre disposition.
- Interdiction de stocker des effets personnels dans les espaces communs (poussettes, déchets, matériel divers...)
- Interdiction de déposer vos ordures ménagères autre part que dans les conteneurs de tri prévus à cet effet.
- Veuillez jeter vos petits déchets dans les poubelles mises à votre disposition devant les chalets.
- Veuillez jeter vos mégots dans les cendriers disposés dans votre appartement soit dans les cendriers devant les chalets.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est obligatoire de **tenir vos animaux en laisse** à l'intérieur et extérieur des chalets. Il est indispensable de **veiller à leur propreté** et de rester éloigné des terrasses des appartements en rez-de-chaussée. Un distributeur de sacs plastiques "Toutounettes" est à votre disposition devant chaque chalet.

NUISANCES / NUISANCES SONORES ET INCIVILITÉS

Afin de respecter le confort de tout le monde, nous ne tolérons aucune nuisance sonore ni incivilité de jour comme de nuit, sur l'ensemble des espaces de la résidence.

- Le silence total est exigé entre 22h du soir et 7h du matin.
- Les cris, chants, soirées tardives, bruits de travaux, bruits de chaussures de ski, sauts, aboiements ou autres bruits dérangeants ne seront pas tolérés.
- Les feux d'artifice et pétards en tout genre sont strictement interdits (la résidence voisine a déjà été incendiée !).

En cas de constat d'incivilité, veuillez en informer la réception.

SÉCURITÉ

- Veuillez à toujours bien refermer les portes de vos appartements.
- Feux d'artifice et pétard sont strictement interdits à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence.
- Ne laisser aucun objet de valeur dans les espaces communs (La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels).
- Ne laissez pas vos enfants jouer dans les ascenseurs, dans l'espace SPA & Piscine et toutes les parties communes.

Règlement d'ordre intérieur

DE MANIERE GENERALE

Le non-respect du règlement intérieur, les nuisances sonores, le non-respect du règlement de l'Espace SPA & Piscine, le non-respect des procédures de départ et les éventuelles dégradations vous seront signalés. Si malgré nos remarques les comportements ne s'améliorent pas, nous nous réservons le droit de procéder à l'intervention de la gendarmerie, à des saisies sur votre caution voire à une expulsion de la résidence.

Rappel des conditions générales de vente :

« Tous les clients doivent adopter un comportement compatible avec les règles de la politesse, du respect et de la décence permettant la préservation de la tranquillité de tous. L'hébergeur en sera le garant. En conséquence, pour le cas où des clients se comporteraient de manière anormale, la direction se réserve le droit de mettre fin immédiatement aux prestations qu'elle fournit et le cas échéant de faire procéder à l'expulsion des intéressés, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts. »

RÈGLEMENT ESPACE SPA & PISCINE

Ouvert tous les jours de 10h30 à 19h30 fermé le samedi

L'espace est strictement réservé aux clients ou propriétaires séjournant dans la résidence.

Le bracelet des Alpes est obligatoire pour rentrer dans l'espace Piscine et Spa

Baignade non-surveillée et sous votre responsabilité.

L'espace SPA & Piscine est un lieu de détente, veuillez le respecter.

ACCESSIBILITE

Des créneaux horaires sont réservés strictement aux adultes et jeunes de +15 ans.

	PISCINE	JACUZI	SAUNA & HAMMAM	FITNESS
ADULTES +15 ANS	10H30 À 19H30	10H30 À 19H30	10H30 À 19H30	10H30 À 19H30
DE 5 À 15 ANS	10H30 À 18H30	10H30 À 18H30	INTERDIT	INTERDIT
-5ANS	10H30 À 18H30	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT

La direction se réserve le droit d'interdire l'accès à l'espace SPA et Piscine pour le non-respect du règlement.

La direction se réserve le droit de limiter l'accès en cas de trop forte affluence.

RÈGLEMENT

- Interdiction de prendre les serviettes de bain mises à votre disposition dans les appartements. Serviettes/peignoirs personnels obligatoires ou disponibles en location à la réception.
- Les caleçons longs sont interdits (shorts de bain acceptés).
- Toute forme de combinaisons intégrales ou combinaisons sportives sont interdites.
- Le nudisme, les strings et monokinis sont interdits dans tout l'espace.
- Les bébés doivent porter des couches spéciales piscine.
- Les boissons en tous genre (excepté les bouteilles/gourdes d'eau) et les denrées alimentaires sont interdits.



Les Alpes de Val Cenis